

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PUBLIE LE : - 4 AVR. 2024

OBJET :

Mise en œuvre d'un chantier jeunes – avril 2024

Nombre de conseillers :

En exercice : 29

Votants : 26

N° 2024.04.31

L'an deux mille vingt-quatre, le deux avril, le Conseil Municipal de la commune de Livron-sur-Drôme, dûment convoqué le 26 mars 2024, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Francis FAYARD, Maire.
Monsieur Sébastien AMBLARD est désigné secrétaire de séance

PRÉSENTS : Francis FAYARD, Nathalie MANTONNIER, Philippe CHAVE, Evelyne BERNARD, Jean-François FAURE, Evelyne BILBOT, Sébastien AMBLARD, Annick BAROTEAUX, Georges CASANOVA, Marie-Christine GEAY, Thierry JAVELAS, Duilio NOVARO, Elisabeth LUQUES, Laurent MANTONNIER, Nathalie SORIA, Sébastien CHEYNEL, Emmanuel DELPONT, Thierry SANCHEZ, Alain COURTHIAL, Matthieu NIVOT, José MUNOZ ALVAREZ

REPRÉSENTÉS : Christian CHABERT (Pouvoir à N. MANTONNIER), Christiane LAMBERT (pouvoir à E. BERNARD), Dan VILLIOT (pouvoir à M. NIVOT), Fabien PLANET (pouvoir à T. SANCHEZ), Francine DAMBRINE (pouvoir E. DELPONT),

ABSENTS : Anne-Lise VIALON, Nicolas COLOMB, Emmanuelle GIELLY (excusée)

Madame Nathalie MANTONNIER, Première Adjointe, en charge de la culture, de la communication, du Centre Social et des associations culturelles, expose au Conseil Municipal, qu'en conseil communautaire du 26 mars 2024, la Communauté de Communes du Val de Drôme va délibérer en faveur du renouvellement de l'opération « chantiers jeunes » en apportant 2 modifications à ce dispositif.

Les chantiers sont actuellement accessibles pour les jeunes de 16 à 18 ans, lors du Conseil Communautaire, il a été décidé d'abaisser l'âge à 15 ans.

Concernant le montant de la gratification, il est actuellement de 75 euros, lors du Conseil Communautaire, il a été décidé de la faire évoluer à 100 €.

Pour rappel, ces chantiers permettent aux jeunes de s'engager pour l'amélioration du cadre de vie de leur commune et ainsi renforcer le lien social entre eux, les élus et les agents communaux.

En 2024, la commune de Livron-sur-Drôme prévoit d'organiser un chantier la première semaine des vacances (du 15 au 19 avril), du lundi au vendredi de 9h à 12h. Le chantier s'adresse à 4 jeunes, qui seront encadrés par un agent des Services Techniques et le suivi des jeunes sera fait par un animateur du centre social.

Il s'agira principalement de réaliser l'aménagement de la cour du tènement du 4 rue de l'Hôpital (nettoyage de la cour, démolition et évacuation d'un appentis en moellons, rénovation d'un portail). La quantité/qualité des travaux sera proposée au fur et à mesure de l'avancement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'Unanimité avec 26 Pour :

- **VALIDE** le projet tel que décrit ci-dessus et dans les conditions supra ;
- **DIT** que les crédits sont inscrits au BP de l'exercice en cours ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents administratifs et financiers nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

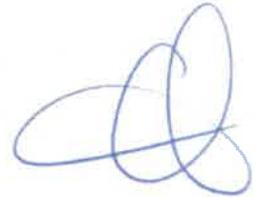
Le Maire,

Francis FAYARD



Le secrétaire de séance,

Sébastien AMBLARD



Acte exécutoire en vertu de sa transmission en Préfecture le - 4 AVR. 2024